

choses, il y a certainement beaucoup à faire; la position des ouvriers de notre ville réclame toute notre attention; mais l'aumône et la charité doivent se répartir avec beaucoup de discernement; il faut que les ouvriers valides sachent bien qu'ils n'appartiennent qu'aux malheureux privés de tout travail et à bout de toute ressource.

M. BOURBIER termine le débat en priant M. le Maire de mettre aux voix le vote d'un premier crédit pour l'organisation des premiers secours et pour venir en aide aux plus pressants besoins, en attendant que la commission puisse étudier de nouveau la question.

Le Conseil vote le crédit de 7,200 fr. demandé par la commission.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE

Par décision préfectorale, la chasse sera fermée le 9 février.

Par décision rectorale, il n'y aura pas dans l'académie d'autres sorties en février que celles du carnaval. Ces sorties commenceront le samedi 22, après la classe du matin, et se termineront le mardi 25 au soir. Le jeudi 20 février, on fera matin et soir les classes du lundi.

Les vols de déchets et de matières premières deviennent de plus en plus fréquents à Roubaix et à Tourcoing.

Il faut reconnaître que les voleurs sont encouragés par de nombreux recelers, non seulement de ce côté-ci de la frontière, mais aussi et surtout en Belgique. Une personne qui, par sa position, est à même d'être des mieux renseignés, nous dit à l'égard de Courtrai, il y avait des magasins remplis de coupons d'étoffes de matières premières, de déchets volés à Roubaix et dans les environs.

Dans son audience de mardi, le tribunal correctionnel de Lille a encore condamné plusieurs individus pour des faits de cette nature: Jean Vanneste père, à 2 mois de prison; Charles Vanneste, à 1 mois; la femme Lachapelle, à 3 mois; la femme Elie, à 4 mois; le receleur Benacry, par défaut, à 6 mois.

Dans la même audience, Théophile Vandorpe, garçon menuisier, à Watrelos, a été condamné pour vol et par défaut, à 15 mois d'emprisonnement, et Nathalie Meio, sa femme, pour complicité, à six mois de la même peine.

Les actes de rébellion envers les agents de l'autorité deviennent de plus en plus fréquents. Un ouvrier peintre, nommé Albert Cambien, âgé de 40 ans, vient d'être arrêté pour résistance et injures à un agent de police de Roubaix.

Les arrestations de fraudeurs continuent. Un jeune garçon d'une quinzaine d'années, Henri Hottequette, a encore été surpris par la douane en flagrant délit d'importation prohibée.

Deux ouvriers flamands, Charles-Jean Decoster, tisserand, âgé de 47 ans, né à Gand, et Pierre Cauvrinck, teinturier, âgé de 42 ans, né à Ypres, demeurant tous deux à Roubaix, viennent d'être arrêtés pour coups et blessures.

Il n'est plus de semaine que nous nous lions à signaler un suicide, soit à Roubaix soit aux environs. Lundi matin, un ouvrier briquetier, de Deldemont, s'est pendu dans son grenier pendant l'absence de sa femme. Ce malheureux, nommé Arsène Mille, était âgé de 64 ans. C'est, dit-on, un chagrin violent qui l'a poussé à se donner la mort.

Samedi, dans la matinée, une pauvre paysanne de Linselles, âgée de 64 ans, sortit de chez elle pour aller cueillir des feuilles de ronces pour faire de la tisane à sa fille malade. En marchant sur la neige gelée, elle glissa, tomba dans une fosse profonde et se cassa la colonne vertébrale. Quand on la releva, elle avait cessé d'exister. C'était la femme d'un journalier nommé J.-B. Bouche.

Une jeune ouvrière âgée de dix ans, la nommée Isabelle Claude, employée dans la filature de M. Wallaert, rue de Poids, à Lille, a été victime, mardi, d'un cruel accident. Cette malheureuse petite fille, en cherchant une bobine qui venait de tomber sur le sol, eut l'imprudence de s'appuyer sur un métier encore en mouvement afin d'y trouver un point d'appui; elle ne remarqua point qu'elle plaçait la main sur un engrenage. En une seconde, cette pauvre enfant eut une plalange de l'index littéralement coupée. Des soins pressés lui ont été prodigués, mais son transport à l'hôpital St-Sauveur a néanmoins été jugé nécessaire. (Progrès.)

Par décision ministérielle du 18 janvier, M. Cocheret, gendarme à résidence de Quesnoy-sur-Deûle, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

On lit dans le Nouvelliste d'Avènes :

MM. Auguste Seydoux, Sieber et Co, du Cateau, renouvelant en 1868, ce qu'ils avaient fait en 1861, lors de la crise commerciale de cette époque, viennent d'envoyer aux maires de 21 communes environnantes, des secours importants pour être distribués aux familles les plus nécessiteuses de chaque localité.

MM. Auguste Seydoux, Sieber et Co, se sont en outre réservé de venir en aide directement à ceux de leurs tisseurs à la main, qui ont le plus à souffrir du ralentissement des affaires et de la cherté actuelle des vivres.

Nous croyons savoir que la somme totale des secours ne se monte pas à moins de 25,000 francs.

De tels faits sans doute se passent de commentaires et nous n'apporterons pas ici un inutile éloge; les ouvriers des campagnes toutefois, auxquels cette grande maison vient si généreusement en aide, nous sauraient mauvais gré de taire leur reconnaissance et de ne point exprimer leur naturelle gratitude pour un si opportun bienfait.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

TRIBUNAUX

L'affaire du *Courrier français*, poursuivie pour deux préventions de diffamation envers M. Perrin, capitaine du 3^e Spahis, était venue la semaine dernière devant le tribunal correctionnel de Paris, mais les prévenus ayant fait défaut, le tribunal avait remis à huitaine le prononcé du jugement.

Dans la première prévention étaient impliqués MM. Lepage, gérant du journal, Léon Mirès auteur d'un article contre M. Perrin intitulé « L'intervention française au Mexique ». Réponse à M. de Kératry. M. Dubuisson imprimeur était également compris dans les poursuites.

La 6^e chambre a rendu mardi son jugement, en ce qui touche cette prévention; elle a condamné M. Lepage à 1,000 francs d'amende, M. Léon Mirès à 2 mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende, M. Dubuisson à 300 fr. d'amende.

La seconde prévention avait pour base deux articles publiés dans le même journal, les 9 et 13 janvier, dans lesquels M. Vermorel et M. Léon Mirès avaient renouvelé les mêmes allégations diffamatoires. Le tribunal a condamné, également par défaut, M. Vermorel à deux mois d'emprisonnement et 1,000 fr. d'amende, M. Léon Mirès à un mois de prison et 1,000 francs d'amende (la peine d'emprisonnement devant se confondre avec la première prononcée) et M. Dubuisson à 300 francs d'amende.

FAITS DIVERS

L'Organe de Mons publie les pénibles détails qu'on va lire au sujet de l'accident arrivé sur la ligne ferrée de Mons à Quévrain, près de Boussu.

Le train de voyageurs qui part de notre ville à 7 h. 44 minutes venait de quitter la station de Boussu et se trouvait à la hauteur de l'établissement de M. Dorzée quand une locomotive, envoyée habituellement de Quévrain pour faire le service des manœuvres à la station de Jemmappes, arriva à toute vapeur. Cette locomotive se trouvait peut-être à cent mètres du train de voyageurs quand par une cause encore inconnue, elle déraila et vint se jeter sur ce dernier. Les roues des deux machines s'enchevêtrèrent et le train de voyageurs fut instantanément arrêté. C'est alors que se passa une scène épouvantable.

Le wagon de marchandises monta sur la locomotive; le wagon-poste qui suivait fut mis en pièces, et la voiture de voyageurs qui venait après eut le même sort. Dans cette dernière voiture se trouvaient une quinzaine de personnes, parmi lesquelles trois de nos concitoyens, M. Joassieu Ruteau, tanneur; M. Eug. Accarain, agent d'affaires; M. Brunin fils, sculpteur; M. Jules Dubois, négociant en vins à Jemmappes; M. Thierry, agent de charbonnage dans la même localité. Ces messieurs furent grièvement blessés: M. Ruteau eut la jambe gauche broyée; M. Accarain reçut une blessure à la tête, d'autres aux reins; M. Brunin eut les caisses fracturées; M. Dubois les jambes cotés; et M. Thierry fut dangereusement blessé en divers endroits.

Dans le compartiment se trouvait un voyageur de la maison Beckers, de Tournaï; ce jeune homme fut mis dans un état affreux et l'on doute qu'il puisse survivre à ses blessures; une pauvre vieille femme, qui se trouvait à son côté, a eu la tête broyée. Nous de savons quelles étaient les autres personnes qui se trouvaient dans le wagon, mais toutes ont été blessées grièvement. Quant aux voyageurs qui se trouvaient dans les autres voitures, ils en ont été quittes pour des contusions sans gravité et une peur horrible; une quarantaine d'entre eux ont été blessés légèrement, les uns à la tête, les autres aux bras et aux jambes.

Chose étonnante: le wagon-poste qui suivait le fourgon des marchandises a été mis en pièces, il n'en restait que le plancher, toute la carcasse avait été enlevée; et les employés qui s'y trouvaient n'ont reçu que des blessures relativement insignifiantes. L'un a eu le nez brisé, l'autre une contusion à l'œil. Mais, nous devons le dire, ces employés se plaignent de douleurs internes, et leur état n'est peut-être pas aussi satisfaisant qu'on le croit.

Du wagon dans lequel se trouvaient les personnes citées plus haut il n'est également resté que le plancher, et l'on a peine à comprendre que les voyageurs n'aient pas été hachés, écrasés, mis en pièces comme le matériel.

Voici maintenant les renseignements que nous avons pu recueillir sur les principales victimes de cette épouvantable catastrophe, qui a jeté la consternation dans notre ville et dans nos environs: le machiniste de la locomotive venant de Quévrain a été tué sur le coup; une barre de fer lui aurait traversé le corps. Le chauffeur aurait été grièvement blessé et aurait succombé hier soir.

Tous les blessés ont été transportés chez M. Dorzée, bourgmestre de Boussu, et autres maisons voisines du lieu de l'accident. Ils ont été l'objet des soins les plus dévoués, mais l'état de quelques-uns d'entr'eux inspire de grandes inquiétudes. M. Bulteau a dû subir l'amputation; il a supporté avec la plus grande fermeté cette terrible opération.

Quelques instants après, sa femme arrivait éplorée, et il trouva encore, malgré sa triste position, des paroles de consolation à lui adresser. On a été douloureusement impressionné par la nouvelle du malheur arrivé à M. Bulteau, lequel compte en notre ville de nombreux amis.

M. Eugène Accarain a voulu être ramené à Mons, ce qui a eu lieu; il se plaint de douleurs internes, crache le sang, et sa position inspire également des inquiétudes.

On ne sait pas encore quelle est la pauvre femme qui a eu la tête broyée. On croit cependant qu'elle est de St-Ghislain.

Une enquête a été ordonnée par l'administration des chemins de fer; nous ne pouvons donc momentanément nous faire l'écho des bruits qui circulent dans le public sur les causes de l'accident.

Une mystérieuse affaire motive en ce moment une information judiciaire. Dans un village situé à proximité de la route de Paris à Saint-Germain, habitait avec son fils Antoine, âgé de quarante ans, la dame veuve B..., âgée de soixante-huit ans. Le produit de propriétés assez importantes, exploitées sous la direction d'Antoine, constituait à la veuve une fortune indépendante lui permettant de vivre dans une certaine aisance. Cédant aux instances de son fils, elle consentit dernièrement à lui vendre la presque totalité de ses biens à des conditions stipulées dans un acte dressé selon les formes légales.

Un de ces jours derniers, vers quatre heures du soir, le sieur R..., frère de la veuve B..., arriva de Paris pour rendre visite à sa sœur. Il la trouva étendue tout habillée sur un lit et se tordant dans les dernières convulsions de l'agonie. M. R... souleva sa sœur dans ses bras, elle ouvrit les yeux, le regarda fixement, parut le reconnaître, puis elle expira en murmurant un nom que son frère a cru comprendre. M. T..., présumant que la mort de sa sœur qui, ainsi qu'il l'a fait constater par un médecin, portait sur le corps des contusions récentes, n'était pas naturelle et qu'elle pouvait être le résultat d'un empoisonnement précédé de sévices graves, a informé la justice, dont les premières investigations ont motivé l'arrestation d'Antoine B..., jusqu'à présent soupçonné d'avoir fait périr sa mère pour se soustraire aux obligations du contrat qu'elle lui avait consenti. L'enquête se poursuit; des médecins ont été désignés par la justice pour procéder à l'autopsie du cadavre de la victime.

MENUS PROPOS

On vient de défendre à Henri Rochefort d'éclairer sa *Lanterne*. Il est curieux que toutes les fois qu'un écrivain est connu pour son cou rage, son honorabilité et son talent, il lui devienne difficile — pour ne pas dire impossible — d'obtenir l'autorisation de fonder un journal. Je commence à croire que si Rochefort avait le bonheur d'être une nullité littéraire et politique, on lui aurait donné toutes les autorisations possibles.

Il me semble que j'entends ce dialogue: — Quel est ce monsieur qui veut fonder un journal?

— C'est un imbécile. — Alors nous pouvons lui permettre d'éclairer ses concitoyens.

Les feuilles publiques diffèrent des autres feuilles en ce qu'elles peuvent tomber en toutes saisons. Le ministère de M. Pinard aura produit l'effet d'une première gelée. Les feuilles publiques se sont détachées de leurs rédacteurs en chef comme les feuilles des bois de leurs tiges. Si j'étais peintre et si j'avais à représenter l'hiver, je lui donnerais un faux air de M. Pinard.

Quelle saison triste et monotone! Partout des arbres nus et des rédacteurs en chef dépouillés. Le vent siffle dans la forêt politique et littéraire, et les journaux abandonnés courent dans les chemins. Joli mois de mai, reviendras-tu? Seuls entre tous, quelques arbres verts ont conservé leur aspect joyeux. Là-bas, c'est le sapin Dréolle; plus loin, le mélèze Vitu — à feuilles persistantes, — ici c'est le cyprès Limayrac, doucement caresse par la brise ministérielle. Tout autour, le deuil, l'isolement, le silence!

De la dépouille de nos bois, Pinard avait jonché la terre. Le bocage était sans mystère. Le journaliste était sans voix!

Joli mois de mai, reviendras-tu?

Hélas! que j'en ai vu mourir de jeunes feuilles!

La dernière se nommait: la *Lune*, et l'avant-dernière: le *Corsaire*. Hélas! et voilà deux toutes jeunes feuilles: le *Globe* et le *Satan*, qu'on voudrait empêcher de pousser! Quand le poète immortel s'écriait dans un accès de mélancolie:

Oh laissez-moi fouler les feuilles desséchées, Et m'égarer au fond des bois!

Non! il ne connaissait pas encore le bois politique et littéraire, ce bois où les feuilles tombent plus vite que dans le bois de Meudon, mais où les arbres vont à Sainte-Pélagie.

Joli mois de mai, reviendras-tu?

Le *Philosophe*, qui a fait une charge de M. Langlois, ne pourra paraître cette semaine.

Le *Philosophe* est en outre poursuivi pour un dessin publié le 10 décembre dernier. Aujourd'hui seulement on pense à son crime. C'est un peu comme si l'on poursuivait un monsieur pour avoir crié: Vive la République! il y a vingt ans. Hélas! si l'on poursuivait tous les gens qui ont crié: Vive la République, il y a vingt ans, combien d'agents de police et même de gens plus haut placés seraient contraints de se prendre par le bras et de se conduire eux-mêmes au poste.

M. Gilbert Martin annonce qu'il portera plainte au conseil d'Etat. Hélas! M. Gilbert-Martin, à qui servent ces cris? Nous sommes en hiver, vous dis-je. Le vent mugit; les feuilles tombent; un linceuil de neige couvre le pays; la voix se perd, sans écho, dans la solitude...

Joli mois de mai, quand reviendras-tu?

Une nouvelle à la main...

Mais posons d'abord les personnages. X... est un vieillard à barbe grise qui a le courage de ses soixante ans, et qui a accepté les injures du temps sans cosmétique ni maquillage.

Y... — autre sexagénaire moins philosophe — a employé, lui, des teintures à l'aide desquelles il étale impudemment aux yeux, une barbe plus noire que l'encre.

X... et Y... se rencontrent après vingt ans de séparation:

— Tiens, fait Y... tout fier de sa toison d'ébène, comme ta barbe est blanche! Qu'as-tu donc fait?

X... avec un sourire:

— Je n'y ai pas touché!

FIGARO.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Jean Adrien Méan, fleur, et Stéphanie Schram, sans profession.

Jean-Baptiste Legrand, journaliste, et Rosalie Peltot, journalière.

Jean-Baptiste Poulin, fleur, et Marie Bolle, journalière.

Joseph Himpe, laveur de laines, et Mathilde Bergan, soigneuse.

Florentin Buyck, tisserand, et Natalie Notebaert, couturière.

Camille Bradt, tisserand, et Marie-Thérèse Steyaert, tisserande.

Louis Buisin, liseur pour tissus, et Marie Hasbrouck, bobineuse.

Pierre Bursens, tisserand, et Marie Verstraeten, journalière.

Vital Vande Meirssche, tisserand, et Florentine Dupon, journalière.

Canut Descheldere, employé de commerce, et Rosalie Vandenbrouck, servante.

Henri Leyagher, modeleur, et Marie Burggraev, couturière.

Constant Druart, lamier, et Julie Souchet, tailieuse.

César Pauchet, menuisier, et Marie Delplanque, dévideuse.

NAISSANCES.

26 janvier. — César, fils légitime de J.-B. Struyfet et de Marie Vandaele.

Pierre, fils légitime de Louis Van Hoorde et d'Hortense Hebbelinck.

Jean Charles, fils légitime de Dominique Moreau et de Rosalie Wyffels.

Jules Pierre, fils naturel de Sidonie Dupuis.

François, fils naturel de Stéphanie Dewagter.

Marie Désirée, fille légitime d'Adolphe Roger et de Marie Cabry.

Louis François, fils légitime de Benoit Van den Eynde et de Jeanne Debruyen.

Guillaume, fils légitime de J.-B. Bruwier et d'Isabelle Vannieuwenhoven.

27 janvier. — Paul Gustave, fils légitime d'Augustin Crépin et de Zélie Landry.

Marie Catherine, fille légitime d'Amând Vanwynacker et de Liévine Verbeuzt.

Léon Jean Joseph, fils légitime de Louis Bolteau et de Marie Duhrelle.

Georges Amédée, fils légitime d'Amédée Schrive et d'Eugénie Vermeulen.

Céline Gèneviève, fille légitime de Benoit Hazebroucq et d'Adélaïde Lesage.

Désiré Sauvage, fils légitime de Désiré Ranson et de Catherine Tahon.

Sophie Marie, fille légitime d'Adolphe Lesauvage et de Clémence Decottignies.

28 janvier. — Jean Martin, fils légitime de Bonaventure Doublet et d'Anne Baumann.

Pierre Prosper, fils légitime d'Edouard Catoire et d'Angéline Prouvoost.

Edmond, fils légitime de Pierre Dusart et d'Albertine Dujardin.

Charles, fils légitime d'Adolphe Bremer et de Marie Houters.

Frédéric, fils légitime de Louis Tahon et d'Hortense Desmettre.

Gustave, fils légitime de Charles Mercier et de Stéphanie Clarisse.

DÉCÈS.

22 — Jeanne Vanwilder, 1 an, rue du Moulin-Bernard.

Clara Victoire Bonte, 21 ans, ménagère Jean-Ghislain.

Amând Lorthiois, 88 ans, journalier, hospice des Petites Sœurs des pauvres.

Céline Beggier, 2 ans, Fontenoy.

Henri Buschaert, 23 ans, peigneur.

Louis Bonte, 1 an, rue Blanchemaille.

23 — Pierre Verplanche, 21 ans, rentre-tre, rue St-Etienne.

Henri Delannoy, 10 ans, Tilleul.

24 — Alphonse Debeucke, 17 jours, fort de Messine.

Auguste Dumez, 11 mois, rue Notre-Dame.

Irma Hanno, 1 mois, rue du Ballon.

Lidivine Demette, 40 ans, Pont-Rouge.

Antoine Leroux, 62 ans, sans profession rue Latine.

25 — Jules Varin, 1 an, rue Blanchemaille.

Marie Saintgier, 3 mois.

26 janvier. — J.-B. Bouchez, 47 ans, fondateur en fer, rue des Recollés.

Jean Damman, 74 ans, menuisier, rue de Sébastopol.

Marie Debruyne, 6 mois, rue Decresme.

Delphine Cardon, 4 ans, rue du Moulin-Brulé.

Adèle Duquenne, 46 ans, ménagère, Hôpital.

Jean Hyrgens, 24 ans, tisserand, rue de Lille.

Joseph Prez, 74 ans, journaliste, rue de Tourcoing.

27 janvier. — Henri Noel, 1 an, route de Lanoy.

Victoire Dillies, 2 jours, Jean-Ghislain.

Eugénie Van Ferdewegh, 27 ans, sans profession, rue de l'Union.

Jules Debarge, 7 mois, route de Watrelos.

Charles Baerens, 21 ans, mécanicien, Fosse-aux-Chênes.

Marie Thuys, 67 ans, marchande épicrière, route de Mouveaux.

Louise Ataluis, 2 mois, rue de Courtrai.

Ivo Lancien, 33 ans, chauffeur, Hôpital.

Fidèle Dehoore, 46 ans, boulanger, Hôpital.

Charles Schelhaever, 31 ans, mécanicien, Hôpital.

28 janvier. — Monique Leveugle, 71 ans, ménagère, rue du Tilleul.

J.-B. Vaudurne, 48 ans, déboureur, Hôpital.

Angèle Roose, 6 jours, rue de Lannoy.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Louis-Lefrançois, corroyeur et parcheminier à Roubaix.

Juge-commissaire: M. Ch. Verley;

Syndic provisoire: M. Ruffelet, receveur de rentes à Tourcoing.

Les créanciers sont convoqués pour le 3 février à 10 h. 1/2, salle des faillites du tribunal correctionnel de Lille.

COMMERCE

Liverpool, 30 janvier.

Dépêche de la maison Robert Funcke et Co

Marché très animé, ventes 15.000 balles

prix en grande hausse.

Jumel fair 8 1/2.

Alexandrie, 29 janvier.

Dépêche de la maison Arlès Dufour et Co.

Marché en hausse, peu d'arrivages.

Fully good fair 16 1/2 à 17 tallaris.

Good-fair 15 1/2 à 16.

Jumel clune 14 1/2.

Argent rare, change 5,30.

COURS DE LA BOURSE

Cours de	Du 30 Janvier 1868	Cours précédent
30/0.....	68 50	40/0 68 55
40/0.....	99 65	41/2 99 75

VENTE & LOCATION

DE PIANOS

CÉSAR DELESPAUL

PROFESSEUR DE MUSIQUE

RUE DU CUIROIR, 42, ROUBAIX.

Prix exceptionnels. — Grande facilité

de paiement.

Les pianos sont vendus avec garantie

sur facture. 7335b.

DES BOISSONS GAZEUSES

GUIDE PRATIQUE.

Les industriels qui se livrent à l'utile fabrication des eaux de Seitz et de toutes les boissons gazeuses en général, et les personnes qui ont l'intention de s'occuper de cette lucrative industrie, les brasseurs qui appliquent l'acide carbonique comme améliorateur de la bière, doivent se préoccuper et lire avec attention le GUIDE publié par MM. Heilmann-Lachapelle et Glover, 144, rue du Foubourg-Poissonnière, à Paris. Ces ingénieurs, constamment en rapport d'études et d'expériences pratiques avec les fabricants, pour lesquels ils construisent des appareils spéciaux, ont pu réunir une foule de notes utiles, écouter toutes les observations faites par les producteurs, et, en fin de compte, composer un véritable Manuel d'instruction pratique. Ce volume, illustré de 80 planches explicatives, sera désormais le compagnon indispensable de tout fabricant. — Adresser 5 fr., rue du Foubourg-Poissonnière, 144, à Paris. 7420.

Pour tous les articles non signés: J. REBOUX.